

De Mme BROCHARD Cécile

**Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :**  
Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

**Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès**

De 1 à 50 000 €	4 000 €
De 50 001 à 80 000 €	5 000 €
De 80 001 à 120 000 €	6 000 €
De 120 001 à 150 000 €	7 000 €
De 150 001 à 400 000 €	5 %
Au-delà de 400 001 €	4 %

**Location loi du 6 juillet 1989** (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m<sup>2</sup> de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux d'entrée	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>



**Gestion locative** (en partenariat avec MIG GESTION)

6 % TTC du montant des loyers hors charges encaissés mensuellement

**Immobilier Professionnel ou commercial**

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

**Achat - Vente de fonds de commerce**

1 à 60 000 € : 5 000 € HT  
60 001 à 500 000 € : 8.5 % HT  
500 001 à 1 000 000 € : 6 % HT  
Au-dessus de 1 000 001 € : 5 % HT

**Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :**

1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)  
500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT  
Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

**Cession de bail :**

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

**Location commerces bureaux entrepôt :**

Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

**Vente d'Immeubles neufs**

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

**Immobilier à usage agricole**

**Vente de biens à usage agricole :**

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

**Location : bail rural**

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

\* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 07/03/2022